Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_046-DE
A G E D I

Délibération N° DE_2025_046

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Armand LE JOUANARD représenté par Monsieur Patrick REMY, Monsieur Thierry ANDRE représenté par Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 4.2 Désignation d'un représentant de la commune à l'association des ports d'intérêt patrimonial

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 26 mars 2018, la commune de Plouézec a décidé d'adhérer à l'association des ports d'intérêt patrimonial. Une labellisation de ce type permet d'encourager la réalisation de projets d'urbanisme portuaire développés sur la base d'une charte spécifique aux espaces portuaires disposant d'héritages maritimes historiques.
Cette Charte engage les communes littorales signataires à inscrire dans leur projet la conservation, la protection ou la modification raisonnée de leurs bâtis historiques à caractère maritime.
Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un référent à l'association des ports d'intérêt patrimonial.

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer pour :

- Désigner Monsieur Armand Le Jouanard référent à l'association des ports d'intérêt patrimonial
- Autoriser le maire à la signer et à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Entendu l'exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_046-DE
A G E D I

- Désigne Monsieur Armand Le Jouanard référent à l'association des ports d'intérêt patrimonial
- Autorise le maire à la signer et à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Patrick REMY

MAIRIE DE PLOUEZEC
22470

Le Maire,
Gilles PAGNY,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.